

Dose de rappel : pourquoi, pour qui et où ?

Une campagne de rappel est nécessaire pour certaines populations en raison d'une baisse de l'efficacité des vaccins, qui intervient plusieurs mois après la complétude du schéma vaccinal, provoquant **une diminution de l'immunité qu'ils confèrent**.

Les doses de rappel sont effectuées **uniquement avec des vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna)**, quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal. **Leur efficacité contre les formes graves reste à un niveau élevé quel que soit le vaccin administré.**



1. Qui est concerné par la dose de rappel ?

LES PUBLICS PRIORITAIRES

La dose de rappel doit s'effectuer 6 mois après la dernière injection du schéma initial pour :

- les résidents des EHPAD et des USLD,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les personnes à très haut risque de forme grave (liste Fisher),
- les personnes atteintes de comorbidité(s).

CAS PARTICULIERS

• Les personnes sévèrement immunodéprimées :

l'administration de la dose de rappel peut être réalisée à partir de 3 mois après la dernière injection du schéma initial, dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

• Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen :

la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'administration d'une dose de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) à partir de 4 semaines après la première injection.

2. Où puis-je me faire vacciner ?

- Dans un centre de vaccination,
- chez un médecin (généraliste ou spécialiste),
- en pharmacie,
- dans un cabinet infirmier, de sage-femme ou de chirurgien-dentiste,
- en laboratoire de biologie médicale,
- pour les résidents des EHPAD et USLD directement dans leur établissement.

Scannez le QR Code
et trouvez un lieu de
vaccination près de
chez vous sur Santé.fr

